Commune de

CANDE

Vu pour être annexé à la
délibération de ce jour
CANDÉ, le 27/01/2004
Le Maire

Plan Local d'Urbanisme

ARRIVÉ LE
- 9 MARS 2004
SOUS-PRÉFECTURE DE SEGRÉ

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

JANVIER 2004

ZONES UY et AUy du FIEF BRIAND
SCHEMA D'ORGANISATION

Ce schéma indicatif figure les orientations à prendre pour l'urbanisation de ces zones, bordées par la déviation et la Porte de Normandie (entrée des zones d'activités).
L'accès au secteur AUy s'effectue par l'allée existante, desservant au nord et au sud deux îlots : A et B.
La marge de reculement de 35 m des constructions par rapport à la rocade doit être aménagée avec une cohérence d'ensemble : engazonnement de toute la surface et plantations arbustives d'essences locales.

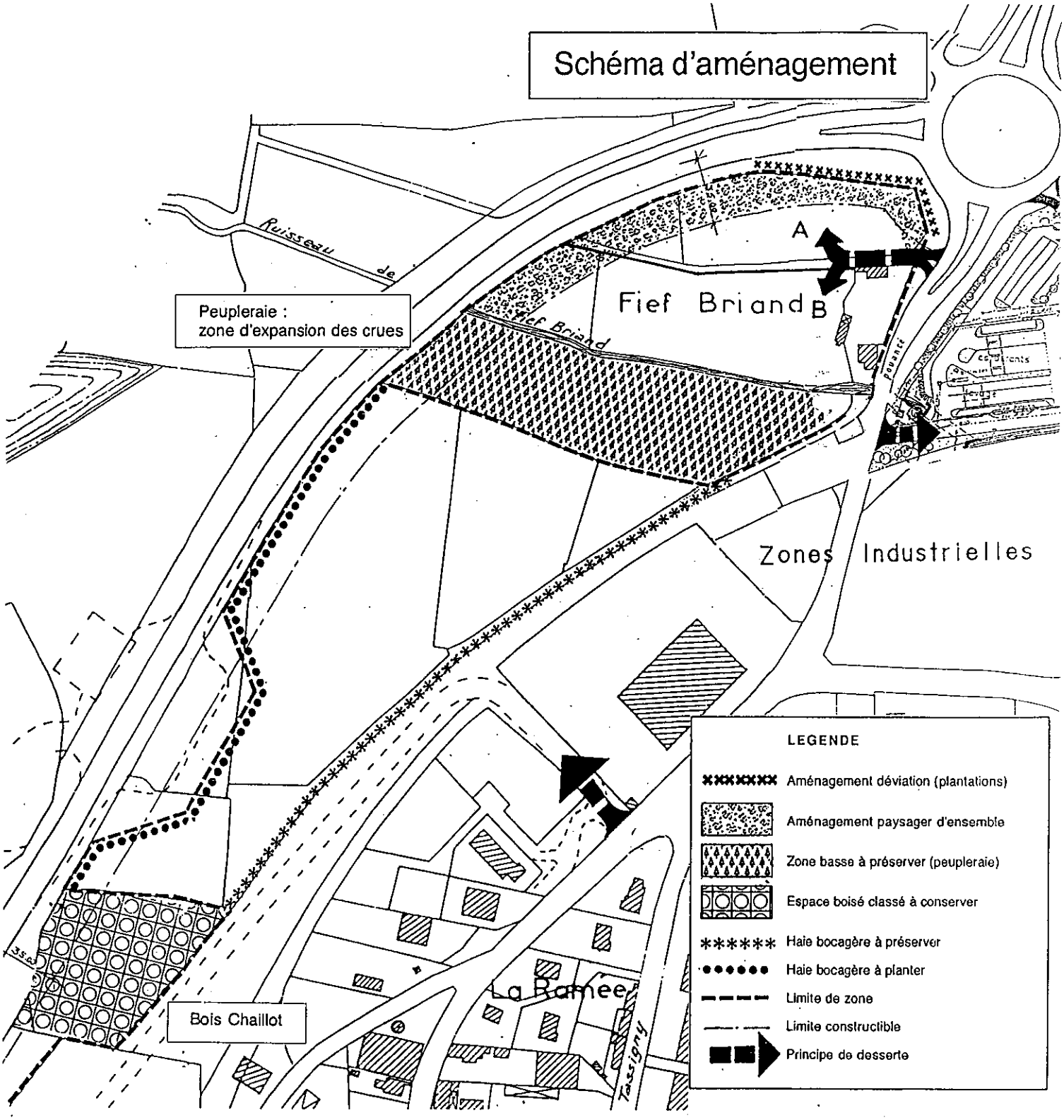

ZONE AUb - SECTEUR DES FERMERIES

SCHEMA D'ORGANISATION

Ce schéma indicatif figure les orientations à prendre pour l'urbanisation de ce secteur enclavé, bordé par le parc boisé du château de VILLEGONTIER à l'Est et par la vallée de l'Erdre au sud.
L'accès s'effectue par l'allée de la Rivière à l'Ouest de l'opération. L'aménagement devra intégrer deux axes de cheminements piétons permettant les liaisons vers les quartiers au nord (Meslier) et la vallée de l'Erdre.
Les arbres existants seront complétés par la plantation d'un écran boisé en périphérie comme transition avec l'urbanisation environnante et le fond de vallée.

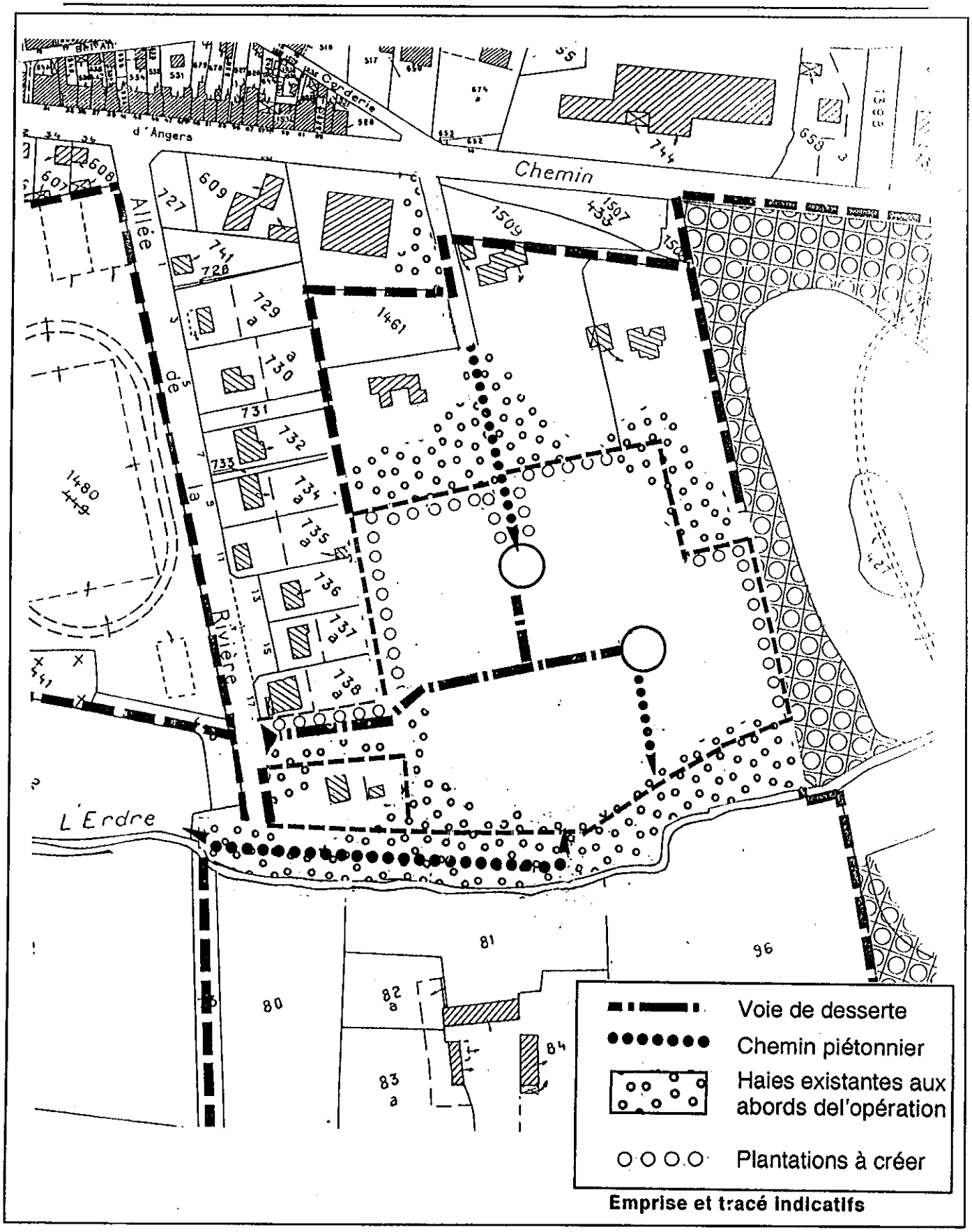

Emprise et tracé indicatifs

Commune de

CANDE

Plan Local d'Urbanisme

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

DOCUMENT APRES MODIFICATION N°2

ZONES UB et AUb de MESLIER

SCHEMA D'ORGANISATION
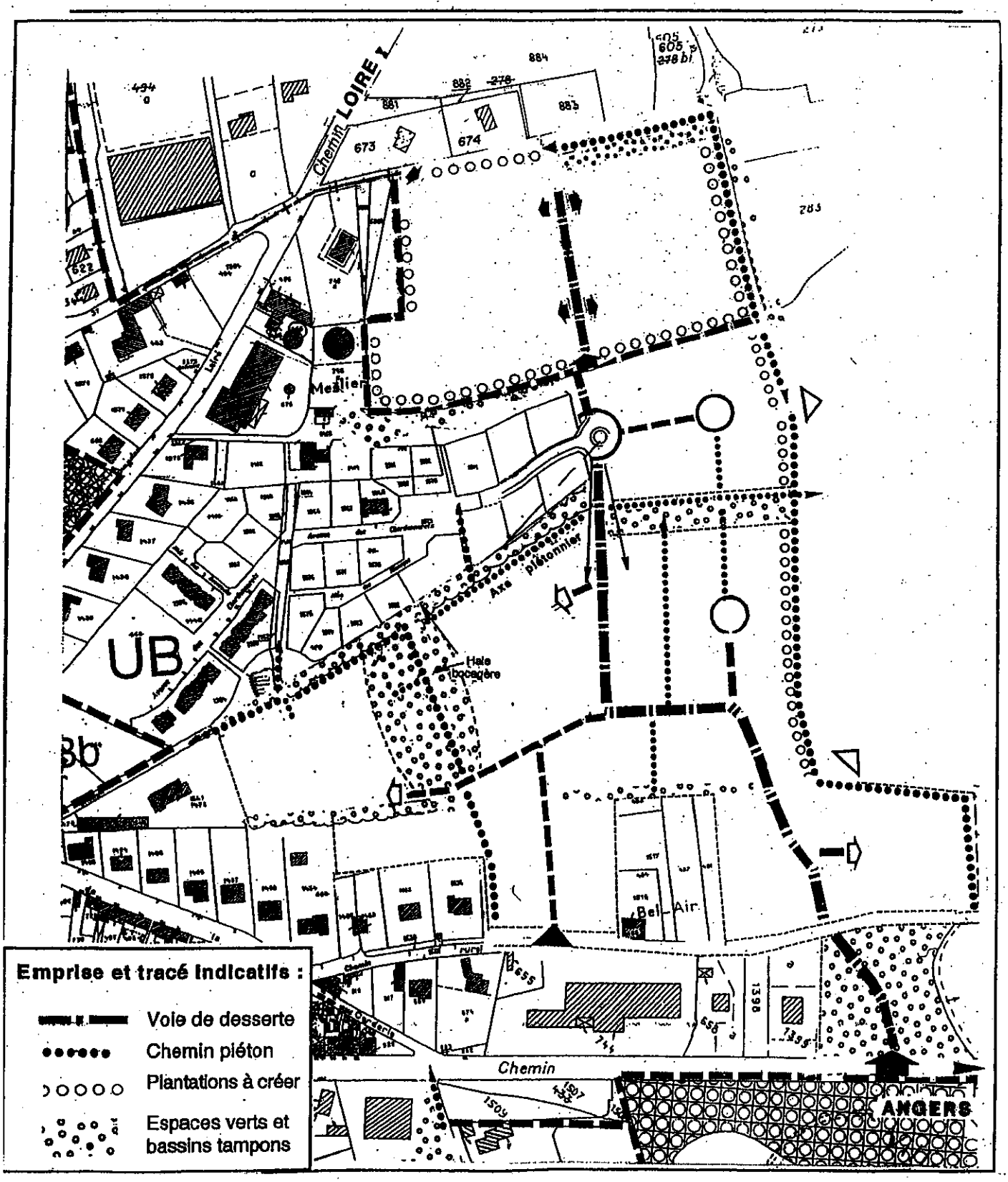
Un schéma d'aménagement d'ensemble figure les orientations à prendre pour l'urbanisation de ces deux zones, en prolongement des lotissements existants. Le principe de distribution automobile intègre une voie nouvelle de jonction entre la route d'Angers (aménagement d'entrée de ville) et la route de Loiré.
Le classement en zone **AU** des terrains situés plus à l'Est, sur Angrie, justifie de réserver des débouchés de voies en attente en limite communale. Des continuités piétonnes seront à assurer sur un maillage se raccordant à l'axe central du chemin de Raguin. La desserte automobile complémentaire sera assurée par des voies mixtes, à circulation réduite, donnant accès à des groupements bâtis de taille modeste. Les rares haies existantes, à préserver, seront complétées par des plantations bocagères délimitant les groupes de maisons, en accompagnement des axes piétonniers ou en transition avec les secteurs environnants.